## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DECISION DU** 

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

24/12/2018

N° E18000100 /87 COM EOL

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 13/12/2018, la lettre par laquelle le Préfet de la Haute-Vienne demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique relative à la demande présentée par la Sas Parc Eolien de Mailhac-sur-Benaize, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, qui se déroulera sur le territoire de la commune de Mailhac-sur-Benaize;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 512-2;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

#### **DECIDE:**

ARTICLE 1 :Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

#### Président :

M. Guy Joussain

En cas de défaillance de M. Guy Joussain, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc Viarre.

#### Membres titulaires:

Monsieur Jean-Marc Viarre Monsieur Bernard Crouzevialle

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée au préfet de la Haute-Vienne, à Messieurs Guy Joussain, Jean-Marc Viarre et Bernard Crouzevialle, membres de la commission d'enquête et à la Sas Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize.

Fait à Limoges, le 24/12/2018

Pour Expédition Conforme, Le Greffier en Chef

Le Président,

Patrick GENSAC.

Sylvie CHATANDEAU





#### PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

#### DIRECTION DE LA LÉGALITÉ

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Arrêté DL/BPEUP n° 2019/ 002 <u>du</u> 08 JAN. 2019

#### ARRETE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation pour le PARC EOLIEN DE MAILHAC-SUR-BENAIZE situé sur la commune de Mailhac-sur-Benaize

Le Préfet de la Haute-Vienne, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'environnement livre 1er et livre V;
- VU l'article 15 alinéa 2 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale;
- VU la demande déposée le 21 décembre 2015 et complétée les 31 août 2016 et 29 juin 2017 par la SAS PARC EOLIEN DE MAILHAC-SUR-BENAIZE EDF EN FRANCE, dont le siège social se situe Coeur Défense Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien (7 éoliennes et 2 postes de livraison électrique) sur la commune de Mailhac-sur-Benaize;
- VU les documents (plans et dossiers) annexés à cette demande et notamment l'étude d'impact sur l'environnement;
- VU le rapport de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, unité départementale en date du 10 novembre 2017;
- VU la saisine de l'autorité environnementale du 24 novembre 2017 et son accusé réception du 27 novembre 2017 ;
- VU la décision n° E17-030/87 COM EOL du 30 novembre 2017 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges désignant une commission d'enquête ;
- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) n° 2018APNA8 du 23 janvier 2018;
- VU la demande de report de l'enquête publique présentée par la société PARC EOLIEN DE MAILHAC-SUR-BENAIZE EDF EN FRANCE par courrier recommandé du 6 février 2018 ;
- VU l'arrêté DL/BPEUP n°19 du 9 février 2018 reportant l'enquête publique prévue initialement du lundi 12 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018;

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1 Accueil général : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (vendredi 16h00) tél : 05 55 44 18 00 - fax : 05 55 44 17 54 - mél : <u>pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr</u> internet : www.haute-vienne.gouv.fr

- VU la décision n° E17-030/87 COM EOL du 12 février 2018 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges retirant sa décision de désignation du 30 novembre 2017 ;
- VU la réponse du 3 décembre 2018 du porteur de projet formulée à l'avis de la MRAe ;
- VU la demande de reprise de l'instruction présentée par la société Parc éolien de Mailhac-sur-Benaize déposée le 4 décembre 2018 à la préfecture de la Haute-Vienne;
- VU la décision n° E18000100/87 COM EOL du Président du Tribunal Administratif Limoges désignant une commission d'enquête;

CONSIDERANT que cette installation est classable sous la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, régime de l'autorisation, et qu'il convient d'ouvrir une enquête publique sur la demande susvisée ;

CONSIDERANT que l'enquête publique est organisée en concertation avec le Président de la commission d'enquête et ses membres ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Vienne,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 : Ouverture, durée, lieu d'enquête.

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Mailhac-sur-Benaize, du lundi 4 février 2019 à partir de 9 h 30 au vendredi 8 mars 2019 jusqu'à 16 h 30, pendant trente-trois (33) jours consécutifs, à une enquête publique sur le dossier de demande d'autorisation déposée le 21 décembre 2015 et complétée les 31 août 2016 et 29 juin 2017 par la SAS PARC EOLIEN DE MAILHAC-SUR-BENAIZE, dont le siège social se situe chez EDF EN FRANCE Coeur Défense – Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien (7 éoliennes et 2 postes de livraison électrique) sur le territoire de la commune de Mailhac-sur-Benaize;

Cet établissement est classable au titre de la nomenclature des installations classées pour l'activité suivante :

Rubrique	Activité	Régime	Niveau d'activité
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :  1. comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m		Parc de 7 aérogénérateurs  Hauteur maximale : 180 m en bour de pale  Puissance totale maximale 23,1 MW

#### ARTICLE 2: Dossier d'enquête, consultation observations du public

Un exemplaire du dossier (sur support papier et numérique) comportant une étude d'impact, une étude de danger, leur résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse formulée par le Maître d'ouvrage sera déposé dans la mairie de Mailhac-sur-Benaize, du lundi 4 février 2019 à partir de 9 h 30 au vendredi 8 mars 2019 jusqu'à 16 h 30 pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit :

• mairie de Mailhac-sur-Benaize : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

L'intégralité du dossier sous forme électronique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage seront également consultables :

- sur un poste informatique, à la mairie de Mailhac-sur-Benaize et à la préfecture de la Haute-Vienne, 1 rue de la Préfecture, à Limoges (accès rue Daniel Lamazière), Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préalablement auprès de la préfecture en appelant le standard au 05 55 44 18 00).
- sur le site Internet des services de l'Etat de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr, Rubriques : « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE »)

Ce dossier pourra, en cours d'enquête, et à la demande du président de la commission d'enquête auprès du responsable du projet, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête, ouvert à cet effet en mairie de Mailhac-sur-Benaize.

Les observations et propositions relatives à l'enquête pourront également être adressées au président de la commission d'enquête pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie de Mailhac-sur-Benaize (14 rue de la Terre aux Feuilles – 87160 MAILHAC-SUR-BENAIZE)
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr
   Elles seront également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr, Rubriques : « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE »).

Ces observations sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

#### ARTICLE 3: Publicité.

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera inséré en caractères apparents par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, une première fois quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Le Populaire du Centre, l'Écho de la Haute-Vienne).

Quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera publié :

- par affichage dans la mairie de Mailhac-sur-Benaize ainsi que dans le voisinage et dans le périmètre d'affichage fixé par la nomenclature des installations classées, soit dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation, dans les mairies de Arnac-la-Poste, Dompierre-les-Eglises, Cromac, Jouac, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Sulpice-les-Feuilles qui sont également concernées; l'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de chaque commune où il a lieu;
- par affichage sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le responsable du projet ;
- sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, Rubriques : « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE ».

#### ARTICLE 4 : Désignation de la commission d'enquête.

Une commission d'enquête a été désignée par décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 24 décembre 2018. Elle est composée comme suit :

Président:

- Monsieur Guy JOUSSAIN, Ingénieur territorial, en retraite

Membres titulaires:

- Monsieur Jean-Marc VIARRE, Directeur régional de La Poste, en retraite
- Monsieur Bernard CROUZEVIALLE, Directeur commercial adjoint à La Poste, en retraite

En cas de défaillance de M. Guy JOUSSAIN, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc VIARRE;

#### ARTICLE 5 : Permanences de la commission d'enquête

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public aux lieu, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de MAILHAC-SUR-BENAIZE

- lundi 4 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30
- samedi 9 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 20 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 27 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30
- lundi 4 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30
- vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30

#### ARTICLE 6: Autres modalités d'information du public.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent arrêté.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Henry CAZALIS - Tél: 05 34 26 53 30.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers, l'avis de la MRAe seront consultables sur le site internet de la préfecture, <u>www.haute-vienne.gouv.fr</u>, Rubriques : « Politiques Publiques », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE », quinze jours avant le début de l'enquête.

#### ARTICLE 7: Clôture de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête et les documents annexés, seront transmis au président de la commission d'enquête et clos par lui. Il rencontrera dans un délai de huit jours le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le rapport de la commission d'enquête comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, à la Préfecture de la Haute-Vienne avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Limoges.

Si ce délai ne peut pas être respecté un délai supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée et après avis du responsable du projet.

#### ARTICLE 8 : Communication du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- à la Préfecture de la Haute-Vienne Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique
   1 rue de la Préfecture à LIMOGES (accès rue Daniel Lamazière)
- en mairie de MAILHAC-SUR-BENAIZE
- sur le site internet de la préfecture : www.haute-vienne.gouv.fr, Rubriques : « Politiques Publiques »,
   « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE » « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »

où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

#### ARTICLE 9 : Décision au terme de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, le cas échéant assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Cette décision sera prise par un arrêté du Préfet de la Haute-Vienne et sera considérée comme autorisation environnementale à compter de sa délivrance conformément à l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.

#### ARTICLE 10 : Exécution de l'arrêté.

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Vienne, les maires des communes de Mailhac-sur-Benaize, Arnac-la-Poste, Dompierre-les-Eglises, Cromac, Jouac, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Sulpice-les-Feuilles, les membres de la commission d'enquête, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie de celui-ci sera adressée à la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, au chef de l'Unité Départementale de la DREAL, au Président du Tribunal administratif de Limoges, au maire de Mailhac-sur-Benaize et à la Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart.

Limoges, le 0 8 JAN. 2019

Le préfet,

Pour le Préfet Le Sous-Préfet Diregteur du Cabinet

Georges SALAÜN

· 自由企業的學術學科學 (1985年)

# Annonces clossées

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNIE

COMMUNE DE MAILHAC-SUR-BENAIZE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALIATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêle préfectoral DL/BPEUP nº 2019-002 du 8 janvier 2019, une ampliée publique est ouverte de landé à févrite 2019 à portir de 9 h 20 au vendére di mars 2019 à portir de 9 h 20 au vendére di mars 2019 asparé 16 h 30, personn (ternétrico (33) pour consécuté), suite au dossier déponé le 21 décembre 2015 et complété les 11 orbit 2016 et 29 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au des la compléte de 21 poin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au des la compléte de 21 poin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au des la compléte de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE Mailhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EULEN DE MAIlhies suite au consequence de 22 juin 2017 por la SAS PARE (EU Benoixe, dont le siège social se situe cher EDF DN FRANCE Conser Délense, lour B, 300, Esplanade du Générol-de-Goulle, 92932 Pous to Défense redez, en vue d'obterne l'autorosités d'écapitels un parc écilien D'éciden-nes et 2 postes de livroison électrique) sur la commune de Meilinocsur-

Ce projet est classable au titre de la rubrique de la nomenciature des

Unbargue: 2590.
Archivid: involution terrestre de pusulumion d'électricité à partir de l'éner-jée mécanique du tent et regioupout un ou plusieurs aétogénérateurs .
L. comprenant ou moins un aérogénérateur dant le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

<del>synne : autorisation.</del> I<mark>venii d'activité : parc de 7 aérogénérateurs. Hauteur maximale : 180 m 1 bout de pale, Puissance latale maximale 23,1 MPV.</mark>

el nova es june; reassance clarate moximare 2,1 mm;.

Internerophiere du dostraer four support propier el numérique) comportant
une étude d'impact, une étude de danges, jour résumé non technique,
l'ans de l'autorité environnementale et la réporse formulée par le matire
d'auvoreur est déponé dons la manné de Madihou van Benaize, du landi
4 fémies 2019 à partir de 9 h 30 au veniriee il 8 mars 2019 jusqu'à 16 b 30
pour que c'hautan puisse en prevater connisisance aux jours et horaries
habilues d'ouvertue ou public, sort du hadia un venirierie de 8 h 30 d
12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 et formater ses observations sur le registre
dissultés non mobiles onuer à ceréfix à leutleis non mobiles ouvert à cet effet.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dancer. l'avis de Les sissumés non techniques des étudos d'import el de douger, floras di réductivé entronnementale et no forgos du Mottre d'outroge ons que le présent over, seront publiés sur le site internet de la préfectuer view honte-rienne, gouzil, indique "politiques publiques" "nortes de rent insques notaines el technologiques" "DEP". (et ou ses également entir les dons la commana de Maillans sur Bennae, units que dons celtes du Augunc view politiques de l'activités de l'activités de la celte de la Marganc view de l'activités de l'activités de l'activités de l'activités de l'activité d'anné s'autre de s'anné des presents de l'activités de l'activité d'anné s'autre de s'anné s'autre de l'activités de l'activité d'anné s'autre de s'anné s'autre d'activités de l'activité d'anné s'anné s'an

Toute personne peut, à sa demande et à ses trais, obtenir communication du dosser d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dés la publication du présent avis.

Le dossier sero consultable pendant loute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci dessus, sur un poste

uformatque à la mairie de Mailhac sur-Benaixe et sur un poste informa-tique à la préfecture de la Haute-Vienne, bureau des procédures environ memoriales et de l'utilité publique, accès, rue Daniel-Lamazière à Lima-ges, aux jours et hevres habituels d'ouverture des bureaux au public be munix d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préolable appelont le 05.55.44.18.00).

Une commission d'enquête a été désignée par décision du président du tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

Président: M. Guy JOUSSAIN, ingémeur territorial, en retroite. Manuleres titulaires: M. Jean-Marc VARRE, directeur régional de La Pos en retruite et M. Bernard CROUZEWALE, directeur commercial acijoin

En cas de séfaillance de M. Guy JOUSSAIN, la présidence de la com sera assurée por M. Jean Marc VIARRE.

mbre ou moirs de la commission d'enquête recenta les observa tions du public

A la morrie de Mailhac-sur-Bengue : siège de l'enquêta Lundi 4 féwner 2019 de 9 h 30 à 12 h 30

- Samedi 9 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Mercredi 20 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30. Mescredi 27 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30.
- tundi 4 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30

Les observations et propositions relatives à l'enquête pourront être adres sées par correspondance à l'attention du président de la commission d'enquête à la maine de Mallauc-sur-Benoire, siège de l'enquête (1), une de la Terre-out réclusée, 37/80 Mallauc-sur-Benoire ou prive Bération neque à l'adresse suivante : pref-enquête-publique-@Haute-vienne, gour l'

Toute personne physicue ou morale intéressée pourra prendre connais-sance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la prédicture de la Haute-Neinne (Boureau des procéduas environnementales et de l'utilité publique, 1, me de la Préfecture à Limagos, codes une Damièrt amoutière), dans la moirie de Malibro un Fennaire et sur le site internet de la préfecture à di seront tenus à la disposition du public pendant un on à compter de la cióture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une risation assorbe du respect de prescriptions ou un refeu. Cette décision sero prise par un arrêté de préfet de la Haude Vienne el sero considérée comme outpoissation environnementale à complet de sa délivrance con-formément à l'article 15 alianés à cel l'ardonomoce nº 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues aupres de M. Henry CAZALIS, tél. 05.34.26.53.30.



UMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté nº 20190/01/4 en date du 10 janner 2019, le président de LIMOOSS METROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE o ordonné l'auvesture d'une empete publique, conformément au Code de l'environnement, pour la modification n° 1 du plan local d'urbainisme de la commune d'Epienax concernant la modification du zonage explicable au secteur de a la Valadé » en reclassant une portie de la zane AUX en zone US et une quate motié se yazo annicale. outre portie en zone agricole

Ontes de l'enquête : HINDGES METROPOLE - COMMUNAUTÉ HERAINE nforme les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulero du land 4 lévrier 2019 ou landi 18 Sévier 2019 inclus soit pendant 15 jours

Commissaire enquêteur : Jean-Louis SALE, coloriel de gendarmerie, en retroite, est désigne en qualité de commissaire enquêteur pour méjrer ferquelle sansée par décision de M. le Président du tribunal administratif de Limages du 19 décembre 2018.

Lieu de l'enquête : personn toute lu ourée de l'esquête, un depuer sern tenu à la disposition du public, oux jours et heures d'ouverture au public à la mainie d'éjeaux pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux ou public (du land ou symenie de 8 à 30 à 12.3 à de 14 kindië e venérale de 1a heures à 17 h 30 et au siège de LUMOES METRIPOLE : CUMMIN-MAULE URBAINE aux jours et heures d'ouverture au public (du lunci au rendredt de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures).

Ce dossier sero égolement consultable sur le site internet de la c d'Eyjeaux (http://www.eyjeaux.com/) et sur le sile internet de UMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE (http://www.agglo-limoges.fr/, onglet "enquête publique").

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste inform te unisar o emputer punicujure poum a que cronume sur un poste incomin-tique más disposition du public (à maille d'Espeuta usus plans et accessitant de la final de la final

Observations du public : pergrant la durée de l'enquête, le public po vancerulations as paratic perighant to durée de l'enquêrie, le public pour consisper se observations, propusitions et confire-propositions sur l'engistes d'emplée à leadlest non mables, colès et perophiés par commissaire enquêreur plus jours et heures d'ouverture ou public de mains d'épenue et ou sière, de LIMOGES MÉTROPUE - COMMINAL URBAINE cités ci desugé.

Pendant cette périgle, louies correspondences relatives à l'enquête de-wont être adressées ou commissaire enquêteur à la mairie d'Eyjeaux (7, pace de l'Esplée, 87220 Eyjeaux).

Le public pourre également adresser ses observations via une adresse mai dédiée : ep.er.eguxiPamail.com

Petronomentes du commissoire enquêteur : le commissoire enquêteur se niendro à di disposition du public à la monite d'éjepua : le lundi à priver 2019 de 9 Heurs à 11 Heures ; le sumedi 8 déviner 2019 de 9 Heures à 11 Heures ; le lundi 18 lévier 2019 de 15 n 30 à 17 h 30.

Décisions pouvant etre adoptees au terme de l'enquite : adoption d'une délibération approuvant la modification n° 1 du plan local d'unéanisme de la commune d'Eyjeaux por LIMOCES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINÉ.

VIE DES SOCIÉTÉS

COMPTEURS ZENNER condété à responsabilité limitée au cupitul de 42.000 € Siège social : 7, allée Gustone-Effei, ZA du Chalenet 37410 Le Palais-sur-l'fenne RCS Limoges 343.230.660

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 20 novembre 2018, l'associée

unique a nomme.

- M" Marie-Hêrne FLACASSIER, demeuront 34, rue Frédéric-Chopin, 87350 Penneul.

- M. Manfred SCHMIDT, demeuront 23 Gaußtroße Saint-Johann,

56123 Soarbrucken (Allemagne), en qualité de cogérants pour une durée illimitée à compter du 1° janvier 2019, en remplacement de M. Frédéric REISER, démissionnaire.

6



SOCIETÉS, PARTICULIERS publiez votre

Rediges, votre annunce & l'aide de nos n
 Réglez par CB
 Téléchargez votre atestation

RENDEZ-VOUS SUE grandpublic.centreofficielles-legales.com

centreOfficielles.酸

## **DE COMMERCE DE LIMOGES**

#### PROHONCE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE AU COURS DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE

En date da 08/01/2019, la Triburasi a pronoccé la conversion du redessemmi judiciare en laputation judiciare simplifier de 108/ (SSB) – 51, no du Mar-Loubie - 57000 Limogas, Fost urbanu de couveriure étanchéité, étanchéité de loiture ierassa et plancher poe membrane PC tendige travaux de magnonier jo bayanes de pláter pontates. RCS Limogos 817,581,242 et a nommé SCP BTSEZ. - Plase en la personne de latter later SERCAM. - 19, costevand Victor-Hugo-CS 20206 - 87006 Limogos codo 1 comme liquidateux.

En date du 09001/2019, le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de 100/LCER Dominique - 14, reel Remair-Rolland - 2700 Richechessert. Individados et vende de burgera Bugele hot dega frites, boissons sais acind carlée au place ou de emparter RCS Limope 852 996 701. Laite de cessation es palements (107/2016. A normel Maibe Philippe BIRSMI » 2, place Winston-Churchill - 87000 Limopes comme fliquidates. Avis est donné aux créanciess de déclaure leurs créances avier les maines de liquidateur dans les 2 mois de l'insertien qui sura taile au 800MCC.

En date de OB/07/2019, le ribunal a ouvert une procédure de sorvegande de EURITECH FORMATIONS (SAS) - 6, rue Leo-Mairas - 37/000 Limoges- Formation dans les méliers des courants forts et lables; RCS 306/64-959. A romants 50P ETISC - Pière et la personne de Mairier later SCRECHAL, 19, boulevard victor-hupe, Limoges en qualité de sinadatier publicités A nomes SEARE (LADEL prise en la personne de Mailiter Viccent (EA/DEL - Administrateur judicitaire - a), alle Salid-Alazie - 37/000 Limoges en qualité d'administrateur judicitaire, Aris est donné sus crisimaiers de déclarer leurs créances entre les mairs de amadistaire judiciaire dans les 2 mois de l'invertion qui sorta fielle au BODACC.

## OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE SANS ADMINISTRATEUR

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé le redressement judiciaire de Nadame CHAIMOND épouse LAMARGOT Delphine tucelle - "Le Pousie" « 87700 Sain-Harris-H-Veus, Sarviera à la perzonau : pellis fravaux de jurdinage y compris travaux de decoussibilispe presidation de pell'introdepo exterien de la maison el travaux menagers maintenance demicile, 8/S. Lunges 524, 768,211. et travaux ménagers maintenance domicile. RCS Limoges 524.706.211. Date de cessation des paiements 09/07/2017. A nommé : SCP BTSG2. -Prise en la personne de Maltre Marc SENECHAL - 19, boulevard Victor-Hugo - CS 20206 - 87006 Limoges cedex 1 en qualité de manditaire judicione. Avis est donné aux créanciers de déclarer leurs créances entle les mains de manditaire judicier sus-nommé, dans les 2 axis de l'insertion qui sera faite au BODACC.

En dele du 09/01/2019, le tribunui a prononcé le redressement judiciaire de M-Culff (SARI). - 85, avenus Garbaté - 87/00 L'imoges. Colfute noman étamie et entant é. 52. lumges 79; 48; 62: 1, 108 de ceusation des palements 09/07/2017. A nommé : Maitre Philippe 10/8AH - 2, place Mission-Churchille - 57/00 L'imoges et qualité de mandatire judiciaire. Aste est donné aux crienciers de déclarer leurs créances entre les maints de mandatier judiciaire suur-nomiré, dans les 2 mois de l'insertion qui sera faite au 800ACC.

## OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE AVEC ADMINISTRATEUR

En delle du 98/01/2019, in 19/01/2019, in 19/01/201

## RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET PRONONCE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE

Endate du 0901/2019, le tribunal a prononcia à l'égand de l'ELATTE SE El todate du 0901/2019, le tribunal a prononcia à l'égand de l'ELATTE SE BIANCA SARI. (SARIL) institut de besuite soire de cruye sestiétages engoce de loux vérements articles a loux accessaires en apportant aux cédimonies résouches, 65, rue Adrier-Dobouché, 87000 L'imoges RCS L'imoges 792 171, 157. Date le cessation des seniements le 0801/2019, 4. la inquisitation judiciaire simplifiée sur résolution de plant er celessement et a morné Maltine Philippe LIRSAN en qualité de liquistateur. Avis est donné aux créanciers de déclarer leux créance ortile les maires de liquidation dans les deux soits de l'issurrion qui san ains au BODICC.

#### ADOPTION DU PLAN DE REDRESSEMENT

En date du 08/01/2019, le tribunal a homologué le plan de redressemen de EVEHA-Etudes et valorisations erchéologiques (SASU) - 31, rue

osylous, East Unitages remappier - druou Lindges, Rechelches, archiologopiers ingrineire consed branstein animation volorisation en matière de putrimone et pesicion de la documentation conception élitim oldicirlution d'envanges et de reves des la Trachiscique, ROS Lindges 491.425 633 et a nommé SELAPL (BLADEL priss en la personne de Maitre Vencel BLADEL administration priciciaire, Lindges, commissaire à l'exécution du plan.

## CLÔTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR EXTINCTION DU PASSIF

En dute du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la ciólure pour extraction de passi de la procédure collective Monsieus GOURDONNAUD Jean-Philippe - 10, rue du Mas - tieu dit "Le Mas" - 87250 Besitres-sur-Gartenge.

## CLÓTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIR POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS

En date du 09/01/2019, le tibunal a prononcé la côture pour insulfisance d'actif de la liquidation judiciaire de ATELER PROTECT ATEMANICION INSULFACIONE DE L'ORIGINATION ASAIL - Plymaches - 872 to Tradus-Saint-Genest. La production de lous programmes intornaliques el site internet et de bottes prestations orformatiques et de communication l'actif la vente la distribution la relatisation la maintenance he reportation l'accidence de lous logiciets et de tous matériels intornatiques, 432,530,820.

En date du 09/01/2019, le tribunal a protoncé la clôture pour insuffisance d'acif de la figuidation judiciaire de ETABLESSEMENT RENE LERORE (SAS-51B, une du Pu-), armaut - 87000 Limoges. Pabrication achat venire de la chaussure. 756.500.500.

En date du 09/01/2019, le tribunal a protoncé la ciòlure pour insulfisance d'actif de la liquidission judiciaire de EUGENCE (SAS) - 14, à 20, avenue de Broglie - Zone Industriele Nerd - 8/7000 Limoges, imprimetre triviaux commerciaux et edition 379-944-952.

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la disease d'actif de la liquidation judiciare de SA SO insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de SA SONALSAC - 1 87200 Saint-Junien. Location de matériel de production. 335,353.3

The date du 09/17/2019, le tribunal a prononció la clafure pour insufficiance d'actif de la injudiation judiciarie de GAVITEST S.CRS-stant-Cyn - 6/31/8 soli-l-Luires-Ex-Cone. Potrication e commerce de gaste - l'espidiation de la clándée de N. SAVIT Lain RC Lyon 58 à 2/212, habitación el commerce des videments gants el accessoires du videment en budes maláries. 768-500,316.

verement en louies malières. 768.500.316. En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la cibiure pour insufficance de 10.0000 (SAPL) - 5, nu de la Courine. 37000 (Imoges, Restausation rapids à contommer sur place ou à emporter l'abrication et vente de plats culoinés. 797.311.140.

on cane ou u9/01/2019, le tribunal a prononcé la cibiure pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de COURTIN MCHEL LOUIS JEAN - 2, rue Alphonae-Duchasteau - 87250 Bossinss-sur-Carlempe.

En date du 09/01/2019, le tribunat a prenoncé la cióture prisuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de ABELLON Sandr 16, nue d'Appesseu - 87000 Limpost. Vant de produits cosmétiquillo et vente de produits de bien-être. 819.307.257.

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la clôture pour insufficiance d'actif de la fiquidation judiciaire de LARGUDE Trienzy, Patrick - 22, avenue de la Libération - 87000 Limoyes, Boulangerie plátisserie, 484,156,699.

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la ciòture pe insuffisione d'actif de la liquidation judiciaire de INOX (SARL) - "F les Vignes" - 87400 Saint-Leonard-de-Noblet. Création diffusion magazines graluits et prestations de services en matère animation ient. 793.961.871.

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la c lessifisance de de de la legislation promise de RACITALE CORP (SARL) - 12, place-Winsten-Churchil - 87000 Limoges. Création, dévelopment, exploitation, modification, mise à jour, intégration de supports multimédias - stratégie, conseil, marketing et formation se rattacheat à cet objet. 500.568.407.

En date du 09/01/2019, le tribunal a pronoccé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de DECUC ELEC (SARL) - 9, rue Gabriel-Peri - 87000 Limogeen la réalisation de lous travaux de bibliment ainsi que loutes opérations industrielles et commerciales. 503.535.494.

En date du 09/01/2019, le tribunal a prononcé la ciôture insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de DAND PASCAL JEAN CHARLES - 31, rue Albert-Joyeux - 87160 Saint-Sulpice-les-Feuilles. Debelt de bissona hible restaurant fabrication de plats curisinés à emporter traiteur. 342.8951.33

#### AUTRES TRIBUNAUK

Sulvard jugement en data du 14/12/2018, lo tribural du commerce de Lille Métropule a prononcé l'autoplion d'un plan de cession partielle. Dénomination : DESMAZIERES, Activité : vente au détait d'articles chaussant marquarie hapagne et laccessires de sport. Siège social : centre de gros numéro 2 - 59810 Lesquin. Ebblissements socradières : L'obsement le Couchets ruu de la Pochette, 8/390 Ballac, - 16, rue de Buxerolies, Zone Industrieté Jaune, 8/100 Linoges.





Comptafrance

12, allee Duke-Ellington, 87000 Limoges

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bourganeuf du 2 vier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques vier 2019, il a élé constitué une société précentant les caractéristiques suivantes; - Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination : FEL. - Siège : D. Allée Gustave-Courbet, 24040 Bourganed. - Durée : quatre-vingt-dis-neul ans à compler de son immatriculation au Ragistre du Commerce et des Sociétés. - Capital : 500 euros. - Objet : Travaux forestiars et exploitation forestiàre. - Exercice du droit de voie : Tout associé peut participation et comple de ses actions au jour de la décision collective. Sous risserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Transmission des actions : La cassion des actions de fassocié unique estiblite. - Agrément : Les cessions d'actions, à rescopion des oessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivé des associés. - Président : Monsieur Taris Colffrot, demeurant 0, Allée Gustave-Coudent, 2940 Bourganeur, - La société sera immatriculée au : Ragistre du Commerce et des Sociétés de Guérot.

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE Installations classées pour la protection de l'environnement

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

dans la commune de MAILHAC-SUR-BENAIZE 1" insertion

Par arrêté prélectoral DL/BPEUP n° 2019-002 du 8 janvier 2019, une en-quête publique est ouverte du lundi. 4 février 2019 à partir de 9 h 30 au ven-dredi 8 mars 2019 jusqu'à 1 è h 30, pendant trente-trois (33) jours consécutis suite au dossair deposé le 21 dicembre 2015 et complété les 31 août 2016 et 29 juin 2017 par la SAS PARC EOLIEN DE MALI-AGC-SUR-BENAIZE, dont le ségée social se situe chez EDF EN FRANCE, Cœur Détense - Tour 5, 100, Esplanade du Général-de-Gaulte, 29392 Paris-La-Détense Cedex, en vue d'obtenir l'autorissition d'esploiter un paré solien (7 d'oliennes et 21 poales de l'avaison électrique) sur la commune de Malihac-sur-Benaixe. Ce projet ost classable au illire de la nuthque de la nomenclature des ins-tallations classées suivanie : Rubrique : 2980. - Activité : Installation terrestre de production d'électricité à parif de l'énergle mécanique du vent et regroupant un our plusieurs aéro-générateurs : 1. comprenant au moirs un aérogenérateur d'ont le mât a une hauteur supéreure ou égale à 60 m . - Régime : Autorisation. - Niveau d'acti-vité : Parc de 7 aérogénérateurs ; Natueur maximale : 180 m en bout de pale ; Pulssance lotale maximale 23,1 NM. Un exemplaire du dossier (aur support papier et numérique) comportant Un exemplaire du dossier (aur support papier et numérique) comportant

Pulssance lotate maximate 23,1 MW. Un exemplaire du dossier (sur support papier et numérique) comportant une étude d'impact, une étude de danger, leur résumé non technique, l'avis de l'autorité envinonnementale et la réponse formaide par le maitre d'ouvrage sei déposé dans le maitre de Mailhac-sur-Benatze, du lundi 4 février 2019 à partir de 9 h 30 au vendredi 8 mars 2019 lusqu'à 16 h 30 pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et horaires habituales d'ouverture aux public, soil 1 du lundi au vendredi de 8 h 30 d 12 h 30 d 16 h 30 d 16 h 30 d 16 m 30 d 16 multer sei observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet affet.

du dossier d'enquête publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la pu-blication du prèsent avis.

Decision ou present avis.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci-dessus, sur un poste indemandant et le mainire de Maline-sur-Benaire et sur un poste informatique à la mainire de Maline-sur-Benaire et sur un poste informatique à la Préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique, accès une Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préslablement en appelant le 05.55.44.18.00).

05.55.44.18.00).
Les observations electroniques du public seront également consultables sur les sits internet de la préfecture, www.haule-vienne.gouv.fr
Une commission d'enquête a été désignée par décision du président du tribunal administraill de Limogos. Elle est composée comme aut Président: Nonsieur Gry JOUSSAN, Ingénieur territorial, en retraite.
Membres titulaires: Monsieur Bernard CROUZEVIALE, Directeur régional de La Poste, en rétraite et Monsieur Bernard CROUZEVIALLE, Directeur commercia adjoint à La Poste, en rétraite. En cas de défaillance de M. Guy JOUSSAIN, la présidence de la comm sion sera assurée par M. Jean-Marc VIARRE.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public

A la mairie de MAILHAC-SUR-BENAIZE, siège de l'enquête

- Ata marie de MAILHAC-SUR-BENAIZE, siège --Lundi 4 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Samodi 9 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Mercredi 20 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30. Mercredi 27 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Lundi 4 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

- Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30. Les observations et propositions retaitives à l'enquête pourront être adressées par correspondance à l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie de Malihac-sur-Benaize, sépe de l'enquête (14, nue de la Terre-aux-Feuilles, 87160 Malihac-sur-Benaize) ou par voie électronique à l'adresses usivante : pref-enquete-publique@haute-velenn.goux-fr Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaisance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la Préfecture de la Haute-Vienne (Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique 1, nue de la Préfecture à Limoges - accèd nue Daniel-Lana-Zière), dans la mairie de Malihac-sur-Benaize et sur le site internet de la préfecture où ils seront latrus à la disposition du public pendant un an à comptor de la clôture de l'enquête.

técuse va ne se un quête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortée du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera 
prise per un arrêté du Préfet de la Haute-Vienne et sera considérée comme 
autorisation anvironnementale à compter de a délivrance conformément à 
l'article 15 alinée 2 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à 
l'article 15 alinée 2 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à 
l'article 15 alinée 2 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à 
l'article alive autorisonnementale ne l'article de l'article alive autorisonnementale ne l'article alive autorisonnementale ne l'article de l'article alive autorisonnementale ne l'article de l'article alive autorisonnementale ne l'article de l

Toutes info informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès eur Henry CAZALIS - Tél : 05.34.26.53.30.

LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrèté n° 201900014 en date du 10 janvier 2019, le Président de Limoges Métropole - Communausé urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la modification n' 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Erjeau concernant la modification du zonage applicable au secteur de «La Valade» en reclassant une perite de la zonage applicable au secteur de «La Valade» en reclassant une perite de la zona Aucte na zone uit en autre partie de la zona perite de la zona en de la Communaute urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du lundi 4 février 2019 au lundi 18 février 2019 inclus soil pensitn 15 jours consecutis.

Commissaire anquêteur pour mener l'enquête suavisée par décision de Monsigne le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 19 décembre 2018.

Lleu de l'enquête

Lieu de l'enquête

Pendant loute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la dis

du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la marrie d'Eyjeaux pen-dant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (du tundi au same-di de 8 h 30 à 12 h 30 et les tundi et vendredi de 14 h à 17 h 30) et au siège de Limoges Métropole - Communaute urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h). Ce dossies rear également consultables sur le site internet de la commune d'Eyjeaux (http://www.eyjeaux.com/) et sur losite internet de Limoges Métro-pole - Communauté urbaine (http://www.agglo-limoges.fr/, onglet «enguête publique»).

publique»).
Le dossier d'enquèle publique pourra être consulté sur un poste informa-lique mis à disposition du public à la mairie d'Eyjeaux aux purs et heures d'ouverture au public (du lunds au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et le tund et ven-dredi de 14 h à 17 h 30), au siège de Limoges Métropole. Communauté ur-baine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h).

Obsevations du public
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à
leuillets non-mobiles, oblés et paraprès per le commissaire enquêter aux
jours et heures d'ouverture au public de la marine d'Epiacue et au siège de Limoges Métropole - Communaute urbeine cliés ci-dessus.
Pendant cette période, coutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie d'Eyjeaux (7, place de l'Eglies, 67220 Eyjeaux).
Le public pourre également adressée ses observations via une adresse
mail dédie : q-a, vijeaux/ggmail com
Permanences du confinissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur se requêteur
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie
d'Eyjeaux :
Le la lindié (année 2005 ce la contre de la contre de la maire d'Eyjeaux).

- yjeaux : Le lundi 4 janyier 2019 de 9 h á 11 h ; Le samedi 9 fávrier 2019 de 9 h á 11 h ; Le lundi 18 fávrier 2019 de 15 h 30 á 17 h 30.
- Décisions pouvant être adoptés au terme de l'enquête

Adoptión d'une délibération approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eyjeaux par Limoges Métropole - Communauté urbaine,

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 14 janvier 2019, enregistré le 14/01/2019 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Pèrigueux ; dossier 2019 00015/29, référence 24/04/2013/9 A 00116, il a été constitué une société Civile présentant les caractérisfiques suivantes : Dénomination sociale : Société Civile : Capital social : 2.040 € (deux moi LoUTOINE, - Porme : Société Civile : Capital social : 2.040 € (deux mille quarrante euros) : Siège social : Lieu-dit Crys-Chapeyroux, 24800 Vaunac. Objet : Exercices du droit de propriété suir l'ensemble de son patrimoine. Durée : 99 ans, à compter de son immafriculation au R.C.S. de Périgueux - Cession des parts : Les parts sorgit birrement cassibles entre associés, toutes autres cossions sont sounissé à l'agrément préalable de la collectric de sa sociale sonné par une décision extraordinaire . Co-gérants : Monsieur LAL IZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Madanne SAUNIER Laélitia, épouse LALIZOU François demeyrant au lieu-dit Cros-Chapeyroux, commune de Vaunac (24800) et Mananc

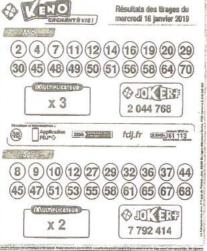
#### **ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**



Retrouvez toutes nos annonces sur:

francemarchés.com
La plus grand marché public de France
www.francemarches.com Renseignements au 05 55 04 49 70 fax 05 55 04 49 71 ou legales@l-echo.fr





JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE.. APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)



CPPAP:0920C79926 ISSN:0151-8224 (impri ISSN: 2491-2077 (en ligne) 29 rue Claude-Henri-Gorceix BP 1582 87022 Limoges Cedex 9

LIMOGES: 05.55.04.49.99 Fax: 05.55.04.49.78 TULLE: 09.72.59,69.84 Fax: 05.35.54.46.76 CHÁTEAUROUX: 02.54.60.50.86 Fax: 05.35.54.46.79 PERIGUEUX: 09.72.52.02.42 Fax: 05.35.54.46.78 GUERET: 09.72.65.12.81 Fax: 05.35.54.46.77

QUOTIDIEN REGIONAL

Publicité locale Service Publicité 29 ma C.-H. Govreiv 1582 - 87022 LIMOGES Cedex 9 Tél. 05.55.04.49.70

Publicité commerciale extra-locale et annonces classées extra-locale 366 SAS 101 boulevard Murat - CS 51724

75711 Paris Cedex 16 tél.:01.80.48.93.66 fax:01.80.48,92.86

Composé et imprimé par des ouvriers syndiqués

Imprimeur : R.P.E. 24 rue C.-H.-Gorceix 87022 LIMOGES CEDEX 9 Editeur : Société Nouvelle Echo Marseillaise (SNEM) 29 rue C.-H.-Gorceix - BP 1582 87022 LIMOGES CEDEX 9 SARL au capital de 252,000 Euros

Gérant, directeur de la publication : Frédéric SENAMAUD



Ce journal a été imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro Fl/37/01 fabriqué en France, avec un taux de fibres recyclées de 100% et une autrophisation PTot de 0,011 kg/tonne de papier.

Annexe 3.2

# Avis d'obsèques / Annonces classées

## AVIS DE DÉCÈS

#### AVIS DE DÉCÈS FEYTIAT - PANAZOL - PAGEAS

Mme Evelyne DUDOGNON, son épouse ; Pascale et Hervé BROTHIER, ses enfants ; Mathieu, son petit-fils chéri, ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Christian DUDOGNON

survenu dans sa 85° année. Les obséques religieuses ant été célébrées dans l'intimité.

s'associatont à sa petne, ainsi que l'ensemble du personnel service cardiologie du CHU de Limages pour sa gentiflesse et son humanité. Limousin PF/Roc-Ederc, Marbrerie Jouandou.

#### AVIS DE DÉCÈS

Geneviève et Patrick GOURSAUD, ses enfants ; Caroline et Olivier, ses petits-enfants Ses arnère-petits-enfonts ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Emile LEMASSON

survenu à l'âge de 93 ans. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité fa-

La familie remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

PF Xavier Maquin, La Souterraine

#### AVIS DE DÉCÈS SALIWIAT-SUR-VICE

Mme Odette FAYE, son épouse ; Muriel et Pascal BOUTANT, ses enfants ; Hugo, son petit-fils ; Ses sœurs, ses beoux-frères et ses belles-sœurs;

Ses neveux et ses nièces, Ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Monsieur Albert FAYE

Les obsèques religieuses ont eu lieu le mer credi 5 février 2019, en l'église de Souviot-sur Vige, dans l'intimité.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

#### AVIS DE DÉCÈS

#### CHÂTEAU-CHERVIX (La Chapelle) DRAGUIGNAN Marie-Thérèse et Jacques PILLARD

ses enfants; François PILLARD, son petit-fils; Louis PILLARD, son arrière-petit-fils; Françoie, so filleuie; Son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs; ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Madame Marie-Louise DECOUX

dite «Lisou»

survenu à l'âge de 99 ans. cérémonie religieuse a été célébrée le edi 6 février 2019 en l'église de Château-

Cet avis tient lieu de laire-part et de remer-Dements.
La famille remercie son médecin traitant et l'ensemble du personnel de l'EHPAD de Saint-Germain-tes-Belles pour sa gentillesse et son

PF Graffeuil-Feisthammel, St-Germain-les-Belles.

#### AVIS DE DÉCÈS AIXE-SUR-VIENNE

Ses enfants et petits-enfants, Ainsi que toute la famille ant la tristesse de vous faire part du décès de

#### Monsieur Albert DUMAZEAUD

Les obseques ont eu lieu dons l'intimité la

#### REMERCIEMENTS

#### NIELI

Très touchée por les marques de sympathie et d'amitié que vous avez témoignées lors du décès de

#### Madame Ariette DENIZOU

née CARRAUD

la famille vous exprime ses plus sincères

#### ANNONCES OFFICIELLES

0 826 09 01 02

#### MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

(RECTIFICATIF)

BUFFIÉRE, place de la Libération, 37260 Pierre-Buffière. 1#1-05.35.00.60.07. E-mail : mairie previebufière@wanadoo fr

Objet de merché : construction d'une scole molemelle et primaire

Désignation des prestations à effectuer

Date d'envoi de l'avis de publication : le monti 4 l'evier 2019.

#### VIE DES SOCIÉTÉS

du 26-49-d'infonterie, 2-0053 Perqueux redex, cuatinu de la succession de M. MOURGUET Jacques dérérie le 13 mons 2013 à l'unagre (87) a établi l'inventoire et le projet de reglement du passif. Rej. 0) 48034544.

SAS POD TECHNOLOGIES au capital de 31.331 € rédéric-Bastlet, 87280 RCS Limoges 520.157.322

or concernance en sousce pertur out-erace que le notatica de m. Lanston will Edit, commissione en conspers inflation, est comple experiona or l'issue de l'AGON du 11 octobre 2018. Elle récidé de re pos renouveller les monoloits des commissaires ous comptes titulaire et supplicant, ni de poursoir à leur emplocement.



#### ANNONCES LÉGALES **ET ADMINISTRATIVES**

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MENINE

COMMUNE DE MARHAC-SUR-BENAIZE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Best respeir ou public, pur por cerreté prefections (M/BEEUP n° 2019-002 du 2 present 2019, une enquette publique est coverte du lumili 8 Menies 2018 à punti des la hill ou unauthorità. Inserv 2019 (progrà 8 h hill), produsei lumite lutio 103 (punt comercités suite au discisei depuire le 2018 et complete le 3 si condit 2016 et 29 juin 2017 por la SIG PREF EDITÉR DE MANIBACES DE SERVIZE (out) le segle sociale si side exclut per la side complete le 3 si condit 2016 et 29 juin 2017 por la SIG PREF EDITÉR (Care Déletire), Tou il 6, 100, esplanante du Céréni-di-é-caule, 5:322 Prom to Défente code, que vier d'étaire il nationations de réponde mayors décine de l'éconses et 2 portes ée livraison electrique) sur la connaime de habiture un confidence code.

Ce projet est clossable ou titre de la rubaque de la nomenciature des

ge méconique du venir el regroupont un ou plusieurs aerogenéraleurs.

1. compressoul ou moins un sesagenéraleur dont le mill a une honteur trieure ou égale à 50 m.

Niveru d'admité : par de 7 nérogenérateus. Hauteur no en bout de pale. Purvance totale memorale 23,1 MW.

Un exemplaine du dosser bus support papies et numéraque) comportant une étade d'import, une étade de danger, leur résuré non technique, l'oris de foutcaile contramementale et la répose le familier par le Maline d'antange est dispose dans la manie de Maline-cardenaite, du loud d' d'antange est dispose dans la manie de Maline-cardenaite, du loud 4 fémier 2015 o partir de 9 h 30 our rendesd is mars 2019 (soprié 16 h 30 pour que d'autres puisse en prendre connessance ous jous et de horaines habituels d'ouverture ou public, soil : du landi au vendreil de 8 h 30 à 12 h 90 et de 13 à 00 a 16 h 30 d domander ses abservations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Les résumes non techniques des études d'impact et de donaes, l'avis de Coutorité entriunnementale et la reponse du moitre d'anvauge ainsi que le présent ovis, sevont publiés sur le site infernet de la préfecture avez hoube-reme aparet, nutélier politiques publiques "enéronne-ment ringues notavait et technologiques" "CPE". Cet ove set equiement ministration of the community of the com

l'oufe personne prut, à sa demande et à ses trais, côteoir communication de douvier d'enquête putilique auprès du prétet de la blaute-Vienne des la publication du présent ans.

portionison de present unit.

Le donziés setu consultable pervicion inuté la dutée de l'anquête, sur le site
internet de lo préfecture à l'odesse indiquée é-décaus, sur un porte
informatique à la maine de Mullihor sur-Benatue et sur un poste indomi-tique à la présistante de la Houte-Verme, Justicu de Procédius Enricon-nemientales et de l'Utilié Publique, occie, toe fluami-turmanère à tammer, es, car paris et heures holotheit d'ouverfure des huesaux ou public be-maux il une prêce d'éleculié, et prendre un render-vous perdudiciement en appelant le 05.55.44.18.00).

Les observations électroniques du public serant également con un le site internet de la prélecture : www.houte-wenné.gouy.tr

Une commission d'enquête a été désignée par décision du président du fritureal ofinmistratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

Président : M. Guy JOUSSAIN, ingénieur territorial, en retraite. Membres illulaires : M. Jeun-Meir, VMARE, directeur régional de La Poste, en retraite, et M. Bernard CROUZEVIALE, directeur commercial adjoint à En cos de cetrallance de M. Guy ACUSSAIN, la présidence de la commession

Un manuhe ou mains de la commission d'enquête specera les observe ions du public d'a moisi de Madillos sur-Benatie, sége de l'empuête : handi e févire; 2019 de 9 13 do 12 h 13 5 annell 3 évireir 2019 de 9 13 do 12 h 13 6 de 13 de 14 h 13 do 14 h 13 Mercuel 2 l'évireir 2019 de 9 h 30 d 12 h 30 Mercuel 2 l'évireir 2019 de 9 h 30 d 12 h 30 tundi 4 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30. Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Les abservations et arragositions relatives à l'enquête nouvi ses successions en proposition construction of a l'enigene pourroit ene outre-sées par correspondience à l'ottention des Précident de la commission «l'écoquitte à la morre de Abañac sus-Benazies, siège de l'enquélée (14, que de la Terre-aux-Festilles, 87360 Mallion-sus Benazie) ou par sone électro-nique à l'outre-aux-festilles, d'7360 Mallion-sus Benazies ou par voie électro-nique à l'outre-aux-sus-vanier par é-aquerte publique (Phoure-vienne, gaux l'

foute personne obrazique ou morale intéressée pouvou prendre connan-sanne au rapport et des condissions de la commission d'exquête à la préfecture de la houte Vierne (Bareau des Procidires Enmonementales et de l'Ithité Poblique, 1, rue de la Préfecture à bimoges, occès me Daniel-constainée), dont la maine de northe-sur-êtencier et sur le site autrence de la prefecture de la Servant terrus de la disposition ou public pendent un mi à rampter de la côtique de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une a L'accident accidente du virigidat de prescriptions qui un relais. Cette décision l'accident accident du virigidat de prescriptions qui un relais. Cette décision sero vinte par un arrêté du préfét de la Maurie-Vienne et sens considérée comme autorissimon esvir onnementale à cumples de su delivrance com-formée autorissimon esvir onnementale à cumples de su delivrance com-forméement à fraticle 15 oines à del Fondomause n° 2077-30 du 25 pouver-laires ment à fraticle 15 oines à del Fondomause n° 2077-30 du 25 pouver-

de M. Henry CAZANS, INL 05 34 26 53 30

LIMITIGES MÉTROPOLE - COMMUNIQUEÉ URBAINS

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Doftes de l'enquête - UMGGES METROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE informe les personnes inféresées qu'une enquête publique se dérauleur du handi 4 l'évises 2019 au lundi 18 l'évises 2019 eclus soit pendant 15 jours

Commissaire empléteur : Jean-Louis SACE, colouel de gerobinnese, mi retraile, ett designe en qualifé de commissaire enquêteur pour merei l'empléte cursole par décision de Ni. le Predicti d'utribunal coministratif de Linages du 19 décembre 2010.

ides de l'empetto - Pendent toute la durée de l'empetée, un dosset ser-teau à la disposition du puble, une jous et heures d'auvenure au puble à la maine d'Ejésous pendant les jous et heures d'aventure des bacrous au puble du handa au songele de 35 al 0 û 12 h 30 d le hande et vender de 18 heures à 37 h 30) et au siège de UNOCES MÉTEOPOLE - COMMIS NAUTE URBAINE aux jours et heures d'ouverture au public felu hurdi au vendredi de 3 à 30 à 12 à 30 et de 13 à 30 à 17 heures).

Ce dossier sero égolement consultable sur le site internet de la con-CE dissuss sero equicement consussates sur le site internet de la social de l'épieux (http://www.epieux.com) et sur le site internet de labolicis METROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE (http://www.opgio-limoges.ik. onglet "enquête publique").

Le dossier d'enquête publique pourro être appsuité sur un page info to accesso a compose premiero pormo que construe sur un pose innormo-tinge mos al deposition du pulidir do monine d'Eppeardo non (plant el heceso d'ocerentar en public (du fundi ou souved de 8 h 30 a 12 h 30 et le iundi et vendred de 14 heures o 17 h 30) et ou sieve de IMACES METIDODIE CCOMMANIAULT (DESAMRE aux pours el heures d'overtrue ou public (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 in 17 heures).

nus du public - Pendunt la darée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à l'euillets non mobiles, cotés et porophés par le committaire enquêteur oux jours et heures d'auverture ou public de la maine d'Espeaix et au siège de UMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE cités à dessus.

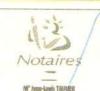
wont être adressées ou commissaire enquêteur à la mairie d'Eyjeuux (7, place de l'Eglise, 87220 Eyjeuux).

Le public pourro également adresser ses observations via une adresse mail dédée : ép.eyjcout@gmail.com

tiendra à la disposition du public à la mairie d'Eyjesux :

le lundi 4 janvier 2019 de 9 heures à 11 heures ; le somedi 9 février 2019 de 9 heures à 11 heures ; le lundi 15 février 2019 de 15 h 30 a 17 h 30.

Décisions pouvaire être dépliées se terme de l'enquête - Adoption d'une délibération approvent la modification n° d'alpian local d'albaistre de la commerc d'Egreux, par LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE



#### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

2. rue du Vert-Volton, 87270 Conzola

Solvent octe reçu poi M" Jean-Igiais TraULHR, noticee, motiver d'un cities notiniol à Couceix (Monde-Vielane), 2, que du Vers-Volont, Utaloire d'un bluevau onneue à fileud (Iriquil-Vielane), 1 lin, que des filves, la 3 janvier 2019, a dit à recu chompregient de régime motimonial protrat odoppion de la communauté aniverside par M. Michael Fernand Herni CASAGLIF, sertralié, et Mi<sup>in</sup> Minine Belghris SMON, Intoliné, son pioses, demenuarie ensemble à Bellis (27390) 5, place du Polisir, Mes, sonoir: Monsieur und es delinic (07300) 1 e 25 decembre 1939, et Mi<sup>iii</sup> est ne és describires (97300) 1 e 25 place 1945. Minisé à la marie de Croy-la-Ville (07500) 1 e 25 septembre 1972 soud le régime de la communauté d'orquets à délaut de control de mongrép pérdalait. Le régime motifamonial no pas s'ell'objet de modification. Jous deux de entitenable françoise et nésidants.

Les appositions des tréanciers à ce changement, s'il y à lieu, secont recue dans les trais mois de la présente insertion, en l'office notariol ou dannais



PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

nune de MAILHAC-SUR-BENAIZE

2" insertion

Il est rappelé au public que par amété prélectoral DL/BPEUP n° 2019-002 de 8 jamvier 2019, une sinquéte publique est ouverte de lundi 4 février 2019 de sontré de 9 ha 3 au vendred fir famar 2019 jusqu'à 16 ha 30, portant trent-est (33) jours consécutifs suile au dossier déposé le 21 décembre 2015 et compété les 31 août 2016 et 25 juin 2017 par la SAS PARC EOILEN DE MAILHAC-SUR-RENAIZE, dont le sidee social se situe chez EDF EN FRANCE. Cour Défense - Tour 6, 100 Esplanade du Genéral-de-Gaule, 92932 Paris-Le-Défense Cedex, en vue d'obtenir l'autonsation d'exploiter un parc éclien 7° écliennes et 2 postes de livraison électrique) sur le commune de Malfinac-sur-destit est disposade pui l'étable.

Ce projet est classable au titre de la rubrique de la nomenclature des ins tallations classees suivante

elementos crassees survorite. Rubrique: 2960. Activité i restallation tamestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogainérateurs : 1. comprenant au moins un aérogenérateur ou plusieurs aérogainérateurs : 1. comprenant au moins un aérogenérateur dont le mêt a une bauteur supérieure ou égale à 50 m. Régime : Autorisation. - Niveau d'activité : Parc de 7. aérogénérateur durs ; Bauteur maximale : 180 m en bout de pale : Puissance totale maximale 23,1 MW.

Un examplate du des em asuman e.2.1 May. Un examplate et numérique) comportant une étude d'impact, une étude de danger, leur résumé non technique, l'avis le l'autorité environnementale et la réponse formulée par le maître d'ouvrage par déposé dans la maiére de Mailhac-sur-Senaize, du landi 4 février 2019 à soutir de 0 h 30 au vendreid à mars 2019 jusqu' à 16 h 30 pour que chacun nuisse an prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouventure un public, soil : du lundi au vendreid in 8 h 30 d 12 h 30 a d 6 n 3 h 30 à 16 h 30 d si formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet fet.

elfel.

Les résumes non techniques des études d'impact et de danger, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maltre d'ouvrage ainsi que le présent avis, seront publiés sur le site internet de la préfecture ; www.hauterienie goulvii — rubique spédiques publiques «environnement risques maturels et technologiques» «ICPE». Cet avis est égatement affiché dans la command de Mallina-Euri Senaitze, lainsi que dans celles de Arrac-le-Poste, Dompierre-les-Eglisse, Cromac, Jouse, Lussac-les-Eglisse, Magnac-Lavat, Saint-Geogre-les-Es-auteres, Saint-Geogre-les-Eglisse, Magnac-Lavat, Saint-Geogre-les-Envilles concernées par le rayon d'affichage fixé à 6 kilomètres par la nomenclaiure.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du ossier d'enquéle publique auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la prefective à l'adresse indiquée ci-dessus, sur un poste intornatique à la prefective à l'adresse indiquée ci-dessus, sur un poste intornatique à la meine de Maithac-sur-Benaize et sur un poste informatique à la Prélective de la Hatule-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique, accès une Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels c'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce distantité, et prendre un rendez-vous présiablement en appelant le 05.55.44.18.00).

05.55.44.16.00)
Les observations électroniques du public seront également consultables sur la sita internet de la prefecture, www.haute-vienne.gouv.fr Une commission d'enquête a été designée par décision du président du internation de Limognes. Elle est composée comme suit Président : Monsieur Guy :IOUSSAIN, Ingénieur territorial, en retraite. Membres titulaires : Monsieur Jean-Marc VIARRE. Directeur régional de Le Poste, en retraite et Monsieur Benard CROUZEVIALLE, Directeur régional de Le Poste, en retraite et Monsieur Benard CROUZEVIALLE, Directeur commiscial adjoint à Le Poste, en retraite : Monsieur Benard CROUZEVIALLE, Directeur régional de central de de détaillance de M. Guy JOUSSAIN, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc VIARRE.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public

A la mairie du MAILHAC-SUR-BENAIZE, siège de l'énquête

Ata mairie du MALLHAC-SUR-BENAIZE, siège Lundi 4 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30, - Samedi 9 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30, - Mercradi 20 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30, - Mercradi 27 février 2019 de 9 h 30 à 12 h 30, Lundi 4 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30, - Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30. - Vendredi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

- Vendradi 8 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30. Les observations et propositions relativos à l'enquête pourront être adressées par correspondence à l'attention du Président de la commission d'anquête à la mainte de Mailhac-sur-Senatze, aigé de l'enquête (14, sus de la l'erre-aux-Feutilles, 87 160 Mailhac-sur-Benatze) ou par vois électrorique à l'adresse suivante : pret-enquête-publique/ébaute-vienne gour-fir. Toute personne physique ou momite inferessée pourra grandre commisson appoint des conclusions de la commisson d'enquête à le Prêtecture de la Haute-Vienne (Bureau des Procédures Environment par la limite de la Haute-Vienne (Bureau des Procédures Environment de la Prêtecture de la Haute-Vienne (Bureau des Procédures Environment de la Prétecture de l'amoges - acotés nue Distriction de la Seront tenus à la desposition du public pendant un an a compler de la côture de l'enquête.

de circulare de fenquéte.

de discision susceptible d'intervenir à l'issus de la procédure est une autobation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision servirbrise par un arrêté du Préfet de la Haute-Vienne et sera considérès comme
utronsation environnementale à comptet de sa délivrance conformément à
arricle 15 ainée 2 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 jeuvier 2017 refaire a
autorisation environnementale.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Henry CAZALIS - Tel : 05,34,25,53,30.

#### CHANGEMENT DE NOM

HALIM MAHAMOUDOU Ahamed né(a) le 28/12/1990 à M'Ramani-An jouan dans le département 099 (Comorés), demeurant 8, rue Adnen Pressemane, Logament 68, 87/000 Limoges, dépose une requête auprés du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique ce lau de HALIM.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Limoges du 08/01/2019. Il a été constitué una Société d'Exercice Liberal par Action Simplifiée : - Dénomination sociale : SELAS DE CHIRURGIEN DENTISTE dIDENTs - Stiège social : Polyci-nique de Limoges, 10, use du Gainéral-Cairons, 20103 Limoges Cédes : Ca-pital : 1,000,00 euros - Objet : L'exercice de la profession de Chirurgien-Dentials - Oures : 99 années - Président - Monsieur SALEH JAVVICHE Ab-hamed, Charisy, deneurant 20, rus du Cercler, 37000 Limoges - Immatricu-lation au : ESC de Limoges. amed, Ghaiss, demeurant, ation au : RCS de Limoges

BERNIE - SARL au capital de 7.823 € 32, Av. du Limousin, 23210 Marsac - 442.045.795. RCS Guérel

#### AVIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2018, statuant conformé-ment à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention RCS de Guèret

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : ENTREPRISE TOTI ROCCO ET FILS. - Forme : SARL au capital de 8.000 euros. - Siège social : Le Bourg, 23160 Bazelat - 352 176 861 RCS Guérel.

Aux termes de l'AGE en date du 26 décembre 2016, les associés ont pris acté de la modification de la gérance de la société : Monsieur Jean-Louis TOTI, demeurant 10, lieudit Chenedière, 23300 SI-Agnani-de-Versillat en rempiacement de M. Glovanni TOTI, demissionnaire.

Mention sera portée au RCS de Guéret.

#### LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Malire Sandra Yvernault, Notaire Associé à Feytiat (Haute-Vienne), 32, Avenue Winston-Churchill, te 17 janvier 2019, enregistré à Limoges, le 4 février 2019, numéro 2019 5805 N 106, Monsieur Jean Pierre BREDIER, et Madarem Martine Lucette Rachel MANETTI, son épouse, de-meurant ensemble à Saint-Pierre-Beilevue (23460). Le Parade, nés savoir: Monsieur à Bourganeu (23460), le 22 décembre 1950, ent confié à tière de location-gérance, à la sociéé dénomme AUX PETTIS PLASIRS, Sociéée par Actions Simplifiée au capitat de 100 €, dont le siège est à Saint-Sulpice-te-Guérétios (23000), le 12 avandiéres i dénantiée au SiReN sous le numéro 332 596 495 et immatriculée au Repistre du Commerce et des Sociétée de Guéret, un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, de type pizzarie at grisi, sis à Soubrebost (23250), Le Bourg, connu sous la dénomination professionnelle - LA NONNA, et pour le quel Madame Martine BREDIER est immatricule au Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret, un fonds de commerce de la Propriet de l'application de la Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret, cardier sindication de la Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret, ou remerce 32 474 7213, pour une durée de trante-su (36) mois, à compter du 1\* février 2019.

Totale le magnetime de sociétés de sainter (23000), sous le numéro 32 474 7215, pour une durée de trante-su (36) mois, à compter du 1\* février 2019.

mêră 32/ 47/21s, punt one one one office a final province 2019.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le baillour ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, Le notaire.

#### **AVIS**

CDC Habitat Social (SA d'HLM) vend 1 pavillon T4 situé au 2, allée des Bouvraulis à Limoges, Beaubreuii (87000) de 80 m² habitables (Carrez en commande). Lot 175 - UG 1827 - El 1807 - DPE : vierge (absence de lacture energéboue) PRIX LOCATAIRE DU DEPARTEMENT TS 84-140 € hors frais de notaire et bancaires. Nombre de lots dans la copropriété (y compris les Annèxes): 201 lois, Cluster-pard echarges annuelles pour le loi : 20 é/an, 20 de procédure en cours. Renseignements : CDC HabitAT-GIE VENTE - MA-DAIRE DE CLIVEIRA-T61 & 97, 99, 90; 21. 5 Christelle decliveira@dc-habital. Øfine réservée exclusivement aux locataires du CDC Habitat Social de disparatement is é hauto-Vienne (87) ainst qui aux gardienes du CDC Habitat Social de disparatement is é hauto-Vienne (87) ainst qui aux gardienes du CDC Habitat Social de ME DE CLIVEIRA- Tel : 08.79.99.02.15 - Christelle deciliveira@cdc-habi-fic. Offer réservée avclusivement aux locataives du CDC Habital Social de partement de Haule-Vienne (87) ainst qu'aux gardiens du CDC Habital So-pendant deux mois à compter de l'accomptissement de l'ensemble des sures de publicatés prévues par l'ariscle R-43-12 du CCH.

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien de six éoliennes et d'un poste de livraison communes de Thauron et de Mansat-la-Courrière

Par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2019, une enquête publique est prescrite en mairies de Thauron et Mansat-la-Cournière pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 25 février 2019 à 9 h au vendredt 29 mars 2019 à 17 h, sur le projet de parc doillen du Mont-de-Transet. La demande est présentée par M. Xavier BARBARO, Président de la SAS Centrale Eolienne Mont de Transet, dont le siège se incuve 4, rue Euler, 75008 Paris.

Paris.

Le dossier comprend notamment une atude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en maière d'environnement et la réponse du pétitionnaire.

Peridant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format paper, en mairice de Thauron, siège de l'enquête, et de Mansat-la-Coumfére, aux houres habituelles d'ouventure au public, à l'exception des jours lériés, soil:

- Mairic de Thauron: le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le mercredi de 9 h à 12 h ; le vendredi de 14 h à 17 h ; et le samedi de 10 h à 12 h .

- Mairic de Mansat-la-Courrière : le lundi de 9 h à 12 h ; et le mercredi de 14 h à 18 h .

Le d'osser sera egalement consultable sur le sile internet de la Préfecture (www.crouse.gouv.fr, nubrique «enquête publiques» ) et sur un poste informa-tique d'ans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux haures ha-bituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa ctôture), le public pora formuler ses observations :

Soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les maines de Thauxon et Mansat-la-Courrière,

Soit par courrier adressé en mairie de Thauron, siège de l'enquête, à l'at-tion du Président de la commission d'enquète ; Soit par voie électronique à l'adresse suivante prof-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr (en indiquant l'objet de l'en-

quête),
Soit sur le registre électronique mis à disposition sur le site internet :
http://project-eolien-du-mont-de-franset-enquetepublique,net
Une commission d'enquête constituée de M. Michal DUPEUX, Président,
et de M. Jean-Louis PAUL et Mime Françoise MARCOM, membres, a été désignée par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête
publique. Ses membres se tiendroni à la disposition du public, ensemble ou à
tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils
assureroni.

- En maine de Thauron : - La lund: 25 février 2019, de 9 h à 12 h, - Le samedi 16 mars 2019, de 9 h à 12 h,

Et le vendredi 29 mars 2019, de 14 h à 17 h.

En mairie de Mansat-la-Courrière
 Le mercredi 6 mars 2019, de 14 h à 17 h.

- Le mercredi 6 mars 2019, de 14 h à 17 h,

- Le mercredi 13 mars 2019, de 14 h à 17 h,

- El le samed 23 mars 2019, de 9 h à 12 h.

La rapport et les conclusions de la commission d'enquéte seront tenus à la disposition du public pendant un an en maines de Thauron et de Mansal-la-Courière, à la Préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'Était (eww.creuse.gou.ur).

Toutes informations peuvent être demandées à M. Stéphane AUNEAU, responsable du projet (164. 02.40.95.36.87, Mobile: 07.86.10.40.64, Courriel: stephane.auneau@necen.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfete de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrête autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.

E014547



JOHER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

### **ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES**

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com Le plus gand marché public de France unawufrancemarches.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilite à la publication es annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24 Rensaignements au 05 55 04 49 70 fax 05 55 04 49 71 ou legales@l-echu.fr

ALK ! (0

CPPAP:0920C79926 ISSN:0151-8224 (mprime) ISSN:2491-2077 (en ligne) 29 rue Chude-Henri-Ge BP 1582 87022 Limoges Ced

LIMOGES: 05.55.04.49.99 Fax: 05.55.04.49.78 TLULE: 00 72 59 49 84 Fox: 05.35.54.46.76 CHATEAUROUX: 02.54.60.50.86 Fax: 05.35.54.46.79 PERIGUEUX: 09.72.52.02.42 Fax: 05.35.54.46.78 GUERET: 09.72.65.17.81 Faot: 05.35.54.46.77

QUOTIDIEN REGIONAL **D'INFORMATION** Directeur exécutif : Olivier MOUVEROUX

Publicité locale Service Publicité 29 rue C.H.-Gorceb: BP 1582 - 87022 LIMOGES Cedex 9 Tél. 05.55.04.49.70

Publické coronversiale extra-locale et annonces classées extra-locale 366 SAS 300 2A/S 101 boulevard Murat - CS 51724 7571 Paris Cedex 16 titl.:01.80.48.93.66 fax::01.80.48.92.86

Composé et imprimé par des ouvriers syndiqués

Imprimeur : R.P.E. 24 rue C.-H.-Gorce 87022 LIMOGES CEDEX 9 Editeur : Société Nouvelle Echo Marveillaise (SNEM) 29 rue C.-H.-Gorceix - BP 1582 87022 LIMOGES CEDEX 9 SARL su capital de 252.000 Euros

Gérant, directeur de la publication : Frédéric SENAMAUD



Ce journal a éte imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro F/37/01 (abrique en France, avec un taux de Bibres recycles de 100% et une eutrophisacion PTot de 0,011 kg/tonne de papier.



Commission d'enquête
Parc éolien de MAILHAC S/Benaize
Commune de MAILHAC S/Benaize
Département de la Haute-Vienne

# Enquête publique Demande d'autorisation d'exploiter Présentée par la SAS PARC EOLIEN DE MAILHAC s/Benaize

\*\*\*\*\*

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Remise commentée en date du 18/03/2019

L'objet du présent document est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Références réglementaires: art. R123-18 du Code de l'environnement Présents à la réunion:

- -M. Henri CAZALIS, Responsable du Projet -EDF Energies Nouvelles,
- -M. Guy JOUSSAIN, commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- -M. Jean-Marc VIARRE, commissaire enquêteur,
- -M. Bernard CROUZEVIALLE, commissaire enquêteur.

#### Contexte de la réunion:

Visio conférence du lundi 18 mars 2019 à partir de 14h30, suite à accord téléphonique entre le président de la CE et M. Cazalis.

#### 1°) Déroulement de l'enquête publique:

Ayant clôturé l'enquête publique le vendredi 8 mars 2019, nous sommes en mesure d'attester ce jour:

-qu'elle s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté de M. le Préfet de la Haute-Vienne en date du 8 janvier 2019,

-que nous avons assuré, avec la présence d'au moins 2 commissaires enquêteurs, 6 permanences de 3h en mairie de MAILHAC s/Benaize (siège de l'enquête), telles que prévues dans l'arrêté,

-que l'enquête s'est déroulée en toute sérénité et qu'aucun incident n'est à déplorer. A noter toutefois que 5 contributions ont été écartées par devoir de modération (3 courriels par la préfecture, 2 courriers anonymes par la commission)

#### 2°) Bilan de la participation du public:

Au total, nous avons enregistré 200 contributions qui se décomposent en

46 avis favorables & 154 avis défavorables.

Globalement, les contributions ont été formulées ainsi

- -116 courriels recus via la messagerie de la préfecture dédiée à l'enquête (notés @1 à @116),
- 41 courriers en mairie (notés C1 à C41),
- 38 inscriptions sur registre (notés R1à R38)
- 23 entretiens lors des permanences (notées de P1/01 à P6/23)

La commission d'enquête a procédé à leur dépouillement, par ordre d'enregistrement et en renseignant de façon la plus exhaustive possible la colonne "Objet de la contribution".

⊃Documents en réf.: N/Fichiers/ Courriel du 18/03/2019

-"Contributions DEFAVORABLES VF\_PV"

-"Contributions FAVORABLES VF\_PV"

#### 3°) Traitement par thèmes des contributions consignées:

Face à ce grand nombre d'observations défavorables, la commission s'est attachée à les regrouper par thème par renseignement du tableau de répartition des occurrences et ce, selon leur origine:

ODICINES	CONTRIBUTIONS		
ORIGINES	Nombre	% du total	
Communes de MAILHAC s/B & des 10 communes du rayon d'affichage	70	52 %	
Autres communes de Hte-Vienne & hors Hte-Vienne	65	48 %	
Total des contributions traitées : (après élimination des contributions écartées et des doublons identifiés)	135	100 %	

#### ⊃ Documents en réf.: N/Fichiers

-"Tableau occurrences DEFAV V F\_PV.xls" (N/Courriel du 18/03/2019)

Ainsi, 4 thèmes ont été recensés pour la totalité des contributions défavorables:

THEMES	N <sup>bre</sup> d'occurrences (946)	Répartition des occurrences (% du total)
A) Appréciation du dossier (5 items)	125	13.2 %
B) Critères environnementaux & sanitaires Dangers & risques (15 items)	482	51 %
C) Critères socio-économiques (10 items)	219	23,2 %
D) Contexte débat national sur l'énergie (5 items)	120	12.7 %

L'étude des récurrences par rapport aux contributions traitées met en évidence les principaux sujets de préoccupation du public, on peut citer par thème :

THEMES	% de récurrence de l'item dans les 135 contributions traitées
	extraction de -"Tableau occurrences DEFAV V F_PV.xls" (Onglet : thèmes & Items)
A) Appréciation du dossier :	
-Item 3 : remise en cause des études	29 %
B) Critères environnementaux & sanitaires, Dangers & risques -Item 17 : EOL en milieu forestier, biodiversité -Item 11 : Dégradation du paysage -Item 19 : Impact/Chiroptères, Eurobats, effet lisière -Item 18 : Impact/Avifaune, migrateurs, effet barrière	76 % 42 % 38 % 34 %
C) Critères socio-économiques : -Item 24 : Obstacle au tourisme -Item 26 : Dépréciations immobilières D) Contexte débat national sur l'énergie	32 % 24 %
-Item 17 : Subventions, lobbys industriels, CSPE	33 %

#### 4°) Associations:

⇒ AssoDBB : la plus active ; aussi, la contribution globale 62 (@36) devra faire l'objet d'un traitement spécifique dans le mémoire en réponse + cf. 1 & 64 @40 /résumés de l'argumentaire.

autres Associations qui se sont manifestées:

(N° d'enregistrement suivant fichier - "Contributions DEFAVORABLES VF\_PV")

FETEM (44 + 76)	EDBS (49)	SELT (81)	ASPER (103)
ASSO3D (104)	ALTESS (137)	LNE (147)	AHTI sondage (86)
LPO Limousin (29)	GMHL (152)	Groupe EELV (153)	

Ces contributions devront faire l'objet d'un traitement exhaustif dans le mémoire en réponse /Item.

#### 5°) <u>Pétition à l'initiative de l'AssoDBB</u>: (26, 27 & 28+ 2 pétitions électroniques en annexe). Pour mémoire

#### 6°) Contributions favorables au projet:

Nous avons enregistré 46 contributions favorables au projet

⇒ Notre fichier -"Contributions FAVORABLES VF\_PV"

#### 7°) Position des Elus et des Conseils municipaux: à ce jour

→ Mme la maire de Mailhac s/B a tenu à déposer une contribution de soutien au projet (F45), ainsi que sa 2ème adjointe (F32).

Le maire de St Sulpice-les-Feuilles a fait une inscription sur registre (F41), ainsi que la conseillère départementale du canton (F13).

- ➡ Le Conseil municipal de Mailhac s/B, de St Georges les Landes, de Jouac, de Magnac-Laval ont émis un avis favorable.
- ☼ Le Vice-Pdt de la Com Com HLeM -Chargé du Développement Durable a apporté son soutien au projet (F46)
  - ⇒ le Conseil municipal d'Arnac la Poste a émis un avis défavorable.

#### 8°) VISITE DES SITES:

- ⇒ 14/01/2019: vérification de l'affichage sur les sites du projet, en votre compagnie.
- ⇒ 04/03/2019 AM: Visite des sites d'implantation avec M. MENARD (AssoDBB), à sa demande.
- ⇒ 05/03/2019 AM: Visite des sites d'implantation avec 4 propriétaires /5.

#### 9°) Renseignements complémentaires demandés au maître d'ouvrage:

Vous voudrez bien nous faire une réponse par rapport à notre demande du 25/02/2019

⊃ fichier "Questions 1 au 25 2 "

Réponses à répartir selon les items.

#### 10°) Eléments en réponse attendus:

Vous voudrez bien porter à notre connaissance, tout renseignement de nature à compléter notre information afin que nous puissions nous prononcer sur ce dossier en toute connaissance de cause.

⇒Notre fichier -"Tableau occurrences DEFAV V F\_PV.xls" (Onglet : thèmes & Items) spécifie les items et contributions particulières pour lesquels nous souhaitons une réponse argumentée.

⇒ Etat des principales contributions à traiter (liste non exhaustive)

Courriers (en P.J.)		Courriels (à consulter sur le site Préfecture)	
2 (C02)	122 (C27)	<b>25</b> (@09)	86 (@61)
<b>18</b> (C09) <b>19</b> (C10)	<b>129</b> (C35) <b>154</b> (C41)	<b>32</b> (@16) <b>44</b> (@32)	<b>87</b> (@62) <b>101</b> (@77)
		71 (@45)	102 (@78)
		<b>74</b> (@50) <b>83</b> (@58)	<b>114</b> (@91) <b>133</b> (@95)

Nous vous demandons donc de nous adresser sous 15 jours, un mémoire en réponse détaillé pour chaque thème identifié.

Le 18 mars 2019

/Le Maître d'ouvrage

Henri CAZALIS

Le Président de la commission d'enquête

Guy JOUSSAIN

Jean-Marc VIARRE Commissaire enquêteur

Bernard CROUZEVIALLE Commissaire enquêteur

4

## MAIRIE 87160 MAILHAC SUR BENAIZE

**2** 05-55-76-75-74 **29-59 29-59** 

# CERTIFICAT

Je soussignée, Madame IMBERT Ginette, Maire de Mailhac-Sur Benaize, atteste par la présente, que l'affichage de l'arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation pour le PARC EOLIEN DE MAILHAC SUR BENAIZE numéro DL/BPEUP °2019/002 du 08/01/2019, a bien été effectué à la Mairie de MAILHAC-SUR-BENAIZE en date du 14 Janvier 2019 et ce jusqu'à la fin de l'enquête, soit le 11 Mars 2019.

Délivré le 11 Mars 2019

Le Maire,

Ginette IMBERT

N°2019-01

#### DELIBERATION

Nombre de Conseillers

En exercice: 09

L'an deux mil dix-neuf

Le 27 Février à 19 heures,

Présents: 07

Le Conseil Municipal de MAILHAC SUR BENAIZE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants: 08

à la Mairie sous la présidence de Mme IMBERT G, Maire, Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 Février

PRESENTS: Ginette IMBERT - Michel DESTOURS - Claudine

LAVERGNE - Annick CORMIER - Charles DEBUR -

Fabrice PATURAUD - Laure PASQUET.

Absents excusés: Claire SAUZIN- Mickaël DUVAL.

Pouvoirs de : Claire SAUZIN pour Claudine LAVERGNE (sauf pour voter

et signer tous documents)-

Mickaël DUVAL pour Ginette IMBERT.

#### Madame Claudine LAVERGNE a été élue Secrétaire

#### OBJET : Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de MAILHAC SUR BENAIZE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des

membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'EDF EN souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de MAILHAC SUR BENAIZE,

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de sept éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte à la mairie depuis le 4 février 2019 et jusqu'au 8 mars 2019.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La Commune de Mailhac-Sur-Benaize étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation unique d'un parc éolien sur MAILHAC SUR BENAIZE.

#### DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, par 6 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture

Au registre sont les signatures.

Ou sous préfecture

Pour copie conforme

Publié ou Notifié JA LA SOUS-PREFECTURE DE DELLAC Le:

Mailhac sur Benaize, le 28 Février 2019

Le Maire

**Ginette IMBERT** 

La - 4 Mars 2019



#### PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique Limoges, le 2 1 MARS 2019

Affaire suivie par Delphine PEDRETTI Tél.: 05 55.44.19.36 delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation pour le projet éolien « Mailhac-sur-Benaize» sur la commune de Mailhac-sur-Benaize portée par la Société EDF EN FRANCE, qui s'est tenue du 4 février 2019 au 8 mars 2019, est désormais achevée.

En raison du nombre important d'observations parvenues, les membres de la commission d'enquête ont souhaité des réponses exhaustives de la part de la société parc éolien de MAILHAC-sur-BENAIZE au procès-verbal qu'ils lui ont remis le 18 mars 2019. Le mémoire du porteur de projet doit être fourni le 1<sup>et</sup> avril prochain.

Afin que ses membres délivrent un avis motivé en toute connaissance de cause, vous avez sollicité, par courrier du 18 mars dernier, et conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, un report de délai pour remettre le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que j'émets un avis favorable à la remise des documents <u>le vendredi 19 avril 2019 au plus tard</u>, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet

le Secrétaire Général.

Jérôme DECOURS

Monsieur Guy JOUSSAIN Président de la Commission d'enquête « parc éolien de Mailhac-sur-Benaize »

The state of the s